

## REGLEMENT INTERIEUR MATHIEU AUTO-ECOLE (16/07/2019)

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

**Article 1 :** L'auto-école MATHIEU AUTO-ECOLE applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 17/07/2014.

**Article 2 :** Tous les élèves inscrits dans l'établissement MATHIEU AUTO-ECOLE se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respecter le personnel de l'établissement.
- Respecter le matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des tablettes, ne pas écrire sur les murs, chaises, ect ...).
- Respecter les locaux (propreté, dégardation).
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à fort talons).
- Les élèves sont tenus : de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments ...).
- Il est interdit de manger et de boire dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, ect ...) pendant les séances de code.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

**Article 3 :** Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants sera soumis avant toute leçon de code ou conduite à un dépistage réalisé par l'enseignant sous la responsabilité du directeur de l'auto-école ; En cas de test positif, ou le refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée. L'élève sera immédiatement convoqué auprès du directeur pour s'expliquer et voir ensemble les suites à donner à l'incident.

**Article 4 :** Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le premier versement n'as pas accès à la salle de code. Le forfait code est dû à l'inscription et il est considéré comme débuté dès l'inscription.

**Article 5 :** Les téléphones portables doivent être en mode silencieux en leçon de conduite et pendant les heures de code.

**Article 6 :** Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances, fermeture du bureau, ect ...)

**Article 7 :** En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes seront requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 40 à 45 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs ( bouchons ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

**Article 8 :** Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compten'est pas réglé une semaine avant la date de l'examen.

**Article 9** : Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique il faut :

- Que le programme de formation soit terminé.
- Q'un avis favorable soit donné par l'enseignant chargé de la formation.
- Que le compte soit soldé
- **Tout candidat désirant se présenter à un examen malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après une signature d'une décharge. En cas d'echec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.**

**Article 10** : Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive de l'établissement.

**Article 11** : Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'auto-école pour un des motifs suivants :

- Non-paiement.
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation.
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.
- Non-respect du présent règlement intérieur.

**Article 12** : DROIT APPLICABLE / ATTRIBUTION DU JURIDITION

Le Contrat est soumis au droit français, et tous litiges entre les parties, de quelque nature qu'ils soient, seront soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises. En tout état de cause, les parties tenteront de trouver une solution amiable au litige, préalablement à la saisie de la juridiction compétente. En cas de litige et, après avoir fait une réclamation écrite auprès de l'établissement pour tenter de résoudre celui-ci un médiateur est au service des consommateurs pour établir l'équité et le dialogue. Cette procédure est gratuite, non obligatoire ou contraignante pour le consommateur qui souhaiterait y recourir. La saisie du médiateur se fait soit par écrit, soit par courrier postal, si possible en lettre recommandée avec une demande d'avis de réception à l'adresse suivante :

- Par courrier : SAS Médiation Solution 222, chemin de la Bergerie 01800 Saint Jean de Nost
- Par téléphone : 04 82 53 93 06
- Par mail : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

La direction de l'auto-école MATHIEU AUTO-ECOLE est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

Siganture de l'élève :

La direction :

The logo for Mathieu Auto-Ecole features the name 'Mathieu' in a large, red, cursive script. Below it, 'Auto-Ecole' is written in a smaller, black, sans-serif font. Underneath that, the website address 'www.mathieuautoecole52.com' and the phone number '07 66 33 40 89' are listed in a small, black, sans-serif font. The entire logo is enclosed in a thin black rectangular border.

